

# La politique des circulations douces

## 1 - Poursuite des aménagements cyclables

En 2012, la municipalité a poursuivi son programme pluriannuel d'aménagements cyclables, notamment :

- Poursuite de la piste cyclable bidirectionnelle sur le terre-plein de l'avenue de Paris vers Viroflay.
- Aménagement d'une piste cyclable bi directionnelle et d'une allée piétonne avenue de l'Europe.
- Création d'une bande cyclable unidirectionnelle à la montée vers l'avenue de Paris à Porchefontaine.
- Déploiement des zones 30 à savoir : Quartier des prés, Quartier Clagny-Glatigny (partie Nord Ouest), Partie Est du quartier Bernard de Jussieu -Petits Bois. Une partie du quartier St Louis a déjà fait l'objet d'aménagements en zone 30 les années auparavant.
- Parallèlement, la ville de Versailles a augmenté les places de stationnement vélos sur les trottoirs. Elles deviennent insuffisantes dans certaines parties de la ville (place du marché, gare Rive droite) en raison du développement de l'usage du vélo mais aussi de l'appropriation de ces places par des cycles motorisés éprouvant des difficultés à stationner sur la chaussée.

## 2 - Un développement concerté

La municipalité s'appuie sur les Conseils de quartier pour déployer sa politique cyclable.

Le processus est le suivant. Dans le cadre de son schéma directeur, les services techniques de la ville élaborent chaque projet, qui, une fois validé par l'observatoire des déplacements (composé d'élus), est proposé au conseil de quartier. Le conseil, dans ce domaine, exprime un avis formalisé par un vote. Il peut également (avec l'aide éventuelle de sa commission « transport et déplacement ») proposer directement un aménagement.

La commission extramunicipale des circulations douces créée en 2004 fait des propositions en amont et donne son avis sur le schéma directeur et sur les projets.

C'est le Conseil de quartier qui est souverain a souligné plusieurs fois l'équipe municipale.

## 3 - Un développement hétéroclite ?

Les projets peuvent être abandonnés, modifiés à la demande des conseils de quartier (Voir piste cyclable de Porchefontaine) voire même rejetés (premier projet d'aménagement de carrefour de la place Thiers) ou refusés jusqu'à présent (pas de mise en place de zone 30 à Montreuil)

**Pire aujourd'hui, une poignée d'habitants remet en cause des doubles sens cyclables pourtant décidés par des conseils de quartier, court-circuitant complètement le processus démocratique.**

Si nous n'y prenons garde, chaque quartier aurait son interprétation des zones 30 et des normes. Certains auraient des doubles sens cyclables, d'autres non. La cohérence et l'homogénéité nécessaire à la réalisation d'une véritable continuité cyclable au niveau de la ville seraient mise en cause.

## Création de VeloVersailles

Objectifs de VeloVersailles, la toute nouvelle antenne de VeloBuc créée en septembre 2012 :

- faire reconnaître la marche à pied et le vélo comme moyens de déplacement à part entière Versailles au quotidien,
- développer des aménagements urbains en faveur d'un apaisement de la vitesse encouragé le respect mutuel entre usagers.

Venez nous rejoindre :

Contact : [veloversailles@gmail.com](mailto:veloversailles@gmail.com)

Site internet : <http://velobuc.free.fr/versailles.html>